



Annultion abusive vaccination par EHPAD

Par **myriad**, le **19/01/2021** à **12:07**

Ma mère est en EHPAD et devait être vaccinée (Pfizer-Biontech) vendredi prochain.rnrnMais, je reçois un courriel de l'EHPAD indiquant qu'il y a deux cas de COVID, révélés ce week end, touchant deux personnes âgées.rnrnDe ce fait, tous les résidents resteront confinés dans leur chambre, sans possibilité de visite des familles .rnrnMais conséquence incompréhensible, la vaccination de l'ensemble des résidents ne pourra donc pas avoir lieu cette semaine, et se retrouve reportée à une date ultérieure, indéterminée !rnrnMa mère ayant passé hier un test PCR se révélant négatif, peut-elle exiger d'être vaccinée à la date prévue ?rnrn**Les conditions d'utilisation de ce site exigent les formules de politesse : un Bonjour et un Merci.**

Par **Visiteur**, le **19/01/2021** à **13:28**

BonjourrnrnLes médecins sont les décideurs, ils attendent certainement les résultats de tous les tests avant de définir un nouveau programme.rnJuridiquement nous ne pouvons pas vous aider.

Par **morobar**, le **20/01/2021** à **10:06**

Bonjour,rnrnMoi je vais vous exposer les priorités.rnrnJ'ai voulu prendr RV au titre des personnes de moins de 75 ans (seulement 72 ans) mais atteints de graves modibiltés:rnrn* 4 arrêts cardiaques ayant débouché sur 4 défibrilatiuons puis pose de stents et d'un défibrillateur autonome.rnrn* et quelques compensations traitées par un mois d'hopital tous les ans.rnrnLa

médication lourde accompagnante a déclenché un diabète à cause des corticoïdes et cela a débouché sur une insuffisance rénale suppression des cachets anti-diabète et piqûres d'insuline et hormone Victoza quotidiennes.

* Il y a 5 ans lors d'un séjour en haute montagne, brutale révélation d'une BPCO qui comme chacun sait est une pathologie Broncho-pathie chronique obstructive avec spéticémie dans le réseau sanguin, rapatriement en avion sanitaire...qui comme chacun sait est une pathologie Broncho-pathie chronique obstructive qui vous transforme en essoufflé permanent inépuisable, traitée à coup de mise sous oxygène 24h/24. et bronco-dilatateurs.

==

Ma voisine elle est considérée comme prioritaire: elle a 84 ans, tous les matins elle fait ses courses au supermarché, puis selon la saison part ramasser les escargots ou les palourdes.

* EN débit d'après-midi elle casse des palettes de récupérations pour sa cheminée,; puis bêche le jardin.

Par **jodelariege**, le **20/01/2021 à 10:27**

bonjour ,

Morobar je suis désolée pour vos problèmes de santé et je comprends votre ressenti par rapport aux mesures gouvernementales concernant la vaccination Covid

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/vaccination-contre-la-covid-en-france-au-13-janvier-2021-plus-de-247-000>

non note donc qu'à partir du 18 janvier seront prioritaires les personnes de plus de 75 ans, même si elles sont en bonne santé ou très bonne santé

je pense que les instances gouvernementales, guidées par la médecine, estiment qu'à partir de 75 ans il y a beaucoup plus de risques d'être plus fragilisés ... je suppose que les statistiques le disent .. ceci n'empêche pas des personnes de moins de 75 ans (72, 50, 20, 6 ans...) d'être malades mais certainement en moins grand nombre bien que cependant il semble que les personnes de plus de 75 ans succombent plus facilement au Covid que les plus jeunes

comme les statistiques médicales disent que les maladies et invalidités arrivent plus fréquemment à partir de 60 ans (ou 61/62..) mais il reste des personnes âgées de plus de 60 ans sans maladie ni invalidité....

n'ayant pas assez de vaccins et certainement pas dans l'immédiat pour 67 millions de français il a bien fallu établir des priorités en se basant jusqu'à présent à la protection des résidents en EPHAD et leurs soignants et les personnes soignants en contact avec le public, âgés de plus de 50 ans ... pourquoi plus de 50 ans ? ceux de 49 ans et moins n'ont pas de contact avec le public ? c'est sans fin...

voyez que la solution sera d'avoir suffisamment de doses de vaccins....

Par **Visiteur**, le **20/01/2021 à 16:43**

Morobar, vous êtes prioritaire en vertu des dispositions récentes.

Santé.fr vous propose ci-dessous la liste des centres de vaccination contre la Covid-19 afin de prendre RDV en ligne ou par téléphone.

Vous pourrez revenir ultérieurement pour accéder à toute l'information proposée par Santé.fr, notamment la cartographie des lieux de dépistage contre la Covid-19.

Lieux de vaccination COVID-19

La vaccination est désormais ouverte à l'ensemble des personnes appartenant aux catégories suivantes :

Les personnes âgées de plus de 75 ans (à partir de lundi 18 janvier).

Les résidents volontaires en EHPAD et USLD, qui sont vaccinés directement dans les établissements.

Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suite et de réadaptation.

Les personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences

services et autres lieux de vie spécialisés, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants.
Les personnes en situation de handicap, vulnérables, hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés.
Les professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables), les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou présentent une ou plusieurs des comorbidités suivantes :
L'obésité (IMC>30),
La BPCO et l'insuffisance respiratoire,
L'hypertension artérielle compliquée,
L'insuffisance cardiaque,
Le diabète (de type 1 et de type 2)
L'insuffisance rénale chronique,
Les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans
Le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
La trisomie 21...
site www.santé.fr ou en appelant le 0800 009 110.

Par **jodelariege**, le **20/01/2021 à 17:15**

et:
<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14557>.....les patients vulnérables à très haut risque...avec prescription de leur médecin traitant...."